

Déménagement

LES RÔLES DE CHAQUE INTERVENANT

Infographie réalisée avec le ♥ par GEG

LOCATAIRE SORTANT

- 1 Donner son préavis**
1 à 3 mois avant
- 2 Résilier son contrat gaz/électricité**
5 à 10 jours avant la date de sortie
- 3 Relever son compteur électrique**
Le jour du départ

NOUVEAU LOCATAIRE

- 1 Récupérer le nom de l'ancien occupant**
Dès que possible
- 2 Souscrire un contrat d'énergie**
Jusqu'à 2 mois avant
- 3 Être présent pour un rdv de mise en service**
5j max après validation de souscription
- 4 Afficher son nom sur la boîte aux lettres**
Le jour d'arrivée

FOURNISSEUR

- 1 Prise en charge de la résiliation du locataire sortant**
 - > *informe le distributeur*
 - > *prise de rdv pour fermeture gaz*
- 2 Prise en charge de la souscription du locataire entrant**
 - > *contacte le distributeur*
 - > *prise de rdv pour ouverture gaz + électricité si compteur à l'intérieur*
- 3 Gestion du contrat du locataire**
Pendant la durée de vie du contrat

DISTRIBUTEUR

- 1 Intervention pour fermeture du gaz et/ou coupure de l'électricité**
Après la résiliation du locataire sortant
- 2 Intervention pour mise en service du gaz et/ou de l'électricité**
5j max après la souscription du locataire entrant